

Dans le cadre de certains évènements et notamment la semaine « Famille Plus », l'OTI peut être amené à proposer un spectacle tout public et non conditionné à une participation à un atelier.

De ce fait, il est proposé ce jour au Comité de modifier, selon la configuration choisie par l'OTI en fonction de l'évènement, les tarifs de la billetterie « spectacles » comme suit :

NOM DU PRODUIT	TARIF	
SPECTACLE OTI Conditionné à la participation à un « Atelier de Katy »	Enfant	-
	Parent accompagnant	3 €
SPECTACLE OTI Non conditionné à la participation à un « Atelier de Katy »	Tous publics	6 €

LE COMITE DE DIRECTION, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : d'approuver les modifications de la délibération n°13/2022 et de fixer, à compter de ce jour, les conditions et/ou nouveaux tarifs de billetterie de spectacles de l'Office de Tourisme intercommunal, comme précisés dans le tableau ci-dessus,

Article 2 : d'approuver l'intégration de ces nouveaux tarifs et/ou conditions dans les régies de recette de l'Office de Tourisme intercommunal (Cabourg) ainsi que dans celles des B.I.T de Houlgate, Dives-sur-Mer, Merville-Franceville et Beuvron-en-Auge, afin d'en autoriser la mise en vente sous forme de billetterie sur place dans tous les bureaux et également pour la vente en ligne.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Christine LE CALLONEC

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,

Monsieur Tristan DUVAL

EPIC Office de Tourisme
Intercommunal
Normandie Cabourg Pays d'Auge

14390 CABOURG

Accusé de réception en préfecture
014-420522575-20230403-08-2023-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023